

---

ICANN75 | Réunion générale annuelle – Atelier 4 de renforcement des capacités et de sensibilisation du GAC :  
principes des nouveaux gTLD - séries ultérieures  
Dimanche 18 septembre 2022 – 09h00 à 10h00 KUL

GULTEN TEPE : Nous allons commencer la séance. Veuillez lancer l'enregistrement. Bonjour, bonne soirée, bonsoir et bienvenue à la séance numéro 4 du renforcement de capacité du GAC de dimanche 18 septembre.

Étant donné que ces séances sont publiques et que d'autres membres de la communauté de l'ICANN peuvent y être présents, l'équipe de direction du GAC et le personnel de soutien encouragent les représentants du GAC à indiquer leur nom dans la fenêtre de chat afin de faciliter le registre des présences pour garantir la transparence des modèles multipartites de l'ICANN. Nous vous demandons de mettre votre nom complet dans la séance. Si vous souhaitez poser une question ou faire un commentaire, veuillez le taper dans le chat incluant le mot « question » ou « commentaire » comme indiqué dans le chat. Vous trouverez cela dans la fenêtre de chat.

Le service d'interprétation simultanée sera fait dans les 6 langues des Nations unies plus le portugais. Les participants peuvent

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

---

sélectionner la langue dans laquelle ils souhaitent écouter ou parler en cliquant dans la barre d'outils de Zoom.

Si vous souhaitez parler levez la main dans la salle Zoom, lorsque vous êtes appelé par le facilitateur, veuillez activer le micro, dire votre nom et la langue dans laquelle vous aller parler si ce n'est pas l'anglais. Parlez clairement et à une vitesse raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos. Veuillez mettre en muet tous les autres dispositifs lorsque vous prenez la parole.

Cette séance, ainsi que toutes les activités de l'ICANN, est régie par les normes de conduite attendues par l'ICANN. En cas de perturbation pendant la séance notre équipe technique désactivera le micro de tous les participants ; cette séance sera enregistrée et tous les documents seront disponibles sur la page de la réunion ICANN 75.

Je vais maintenant donner la parole à Karel Douglas qui est membre de la délégation de Trinité-et-Tobago.

**KAREL DOUGLAS:**

Bonjour à tous, merci Gulden. Bonjour à tous encore une fois. C'est un plaisir de vous retrouver encore une fois ici pendant la journée numéro 2 de ce séminaire où l'on parle de ce qu'est le GAC, comment participer à ce comité, ce qui est tellement intéressant.

---

Aujourd'hui, j'ai mes notes ici mais j'essaierais de vous rappeler ce qu'on a vu hier. De toute manière, aujourd'hui, nous allons aborder la question concernant les séries ultérieures des nouveaux gTLD. Nous allons voir de quoi il s'agit, ce qu'il s'est passé dans la première série et les processus d'élaboration des politiques. Nous avons deux personnes de l'organisation ICANN, Karen Lentz et Lars Hoffman – je ne sais pas si j'ai bien dit les noms.

J'espère que nous aborderons la question concernant la deuxième série des nouveaux gTLD. Je vous passe la parole.

KAREN LENTZ:

Merci. Nous vous remercions de l'invitation pour parler aux membres du GAC aujourd'hui. Nous savons qu'il y a de nouveaux membres dans le GAC alors, en premier lieu, je veux leur souhaiter la bienvenue et aussi parler de la participation des gouvernements dans les processus de l'ICANN.

Nous allons parler du programme des nouveaux gTLD, ce que c'est, comment le GAC participe en continu dans ce domaine de travail du GAC.

Nous passons maintenant à l'ordre du jour d'aujourd'hui. Nous allons donc vous parler de l'histoire jusqu'aujourd'hui.

---

On a un grand nombre d'informations à partager avec vous, nous espérons que ce sera utile et on sera ensemble pendant toute la semaine. Mercredi il y aura aussi une séance, et nous allons parler de ce travail spécifiquement et ceux qui veulent y assister peuvent l'ajouter à leur agenda.

Voilà, les nouveaux gTLD. Si nous regardons les statuts constitutifs de l'ICANN, là vous trouverez la mission et la portée du travail de l'ICANN. La première chose c'est que l'ICANN coordonne l'attribution des noms de domaine dans la zone racine. Et cela fait ce programme de nouveaux gTLD. Nous avons les noms de domaine de premier niveau à code géographique, puis les noms de premier niveau génériques qui ne sont liés à aucune juridiction en particulier. Et la question est de savoir comment on les ajoute, quels sont les critères et qualifications qui s'avèrent nécessaires pour certaines questions qui pourraient apparaître ;

Voilà donc des questions sur lesquelles la communauté de l'ICANN a travaillé dès le début.

Lorsque nous regardons cette image, nous pouvons voir les séries précédentes. Nous parlons de séries ce qui signifie un groupe de noms de domaine de premier niveau qui sont attribués et ceci est analysé de cette manière parce que ces noms ont été ajoutés à différents moments au fil du temps.

---

Le premier date de l’an 2000. On l’a dénommé preuve de concept. L’idée était de publier des demandes de proposition pour un nombre déterminé de domaines de premier niveau pour essayer différents types de modèles, de nombres, voir comment cela fonctionnait. Et tout cela nous montrait l’expérience.

Vous pouvez voir ici le .AERO, de la communauté de l’aviation. Par la suite, le .BIZ, normalement pour les entrepreneurs. Et ces domaines de premier niveau ont été ajoutés en 2001. Ceci nous a permis de voir ce qui se passait et pouvoir voir le lancement.

En 2003 il y en a eu d’autres que l’on a appelés les TLD sponsorisés. Et certaines organisations ont demandé des noms de domaine de premier niveau qui avaient trait à des communautés spécifiques qui s’occupaient de ces TLD. Dans ce cas, il y en a eu 10. Il y a eu 10 candidatures et plusieurs gTLD ont été attribués et il s’agissait à ce moment-là de petits exercices.

La communauté a analysé par la suite un processus à plus long terme. Alors la GNSO, l’organisation de soutien aux extensions génériques à savoir une des organisations de l’ICANN qui a la responsabilité des politiques liées aux gTLD a démarré un processus d’élaboration de politique pour analyser la possibilité de voir s’il fallait avoir plus de domaines génériques de premier niveau. Et puis on est arrivé à un consensus, on s’est mis d’accord, il fallait mettre en place un processus et c’est ce que vous voyez à la fin. On l’a appelé la série de 2012.

---

À cause de la nature de ces recommandations nous avons commencé à parler du programme des nouveaux gTLD pour gérer toutes les candidatures liées à ce nouveau processus, justement.

Dans cette diapo, il y a des choses à mentionner. En premier lieu, comme je l'ai dit, il s'agit d'un travail encouragé par la communauté. On a débattu sur la question, il y avait des domaines de premier niveau, s'il y avait des objectifs, des exigences de la communauté et tout cela avait trait à la création d'un espace pour différents types de modèles, de noms, et aussi pouvoir aborder la question des noms de domaine internationalisés, les IDN, c'est-à-dire dans des langues et scripts locaux pour que tout le monde puisse naviguer plus commodément.

La deuxième chose que nous pouvons mentionner, et peut-être vous en avez entendu parler, c'est ce qu'on appelle SubPro ou procédure pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Quand on a fini la série de 2012 qui était dans une étape plus avancée, on a demandé ce qu'il se passe avec la prochaine série. Alors la communauté a mené des débats et a décidé de parler des SubPro dont vous entendrez parler.

Dans cette section nous allons parler du guide de candidature. Ce guide de candidature est un document qui inclut toutes les exigences pour savoir comment présenter la candidature d'un domaine de premier niveau, quelle est l'information, quels sont

---

les documents à fournir, quels sont les différents types d'évaluations à passer, quels sont les critères que l'on utilise pendant ce processus. Le guide de candidature a été rédigé sur la base de recommandations de politiques de la communauté de la GNSO. Et dans cette section de la présentation, vous verrez certains des points clefs qui sont inclus dans le guide de candidature. Bien entendu, ils ne sont pas tous là parce que c'est un document long, mais voici les questions dont vous pourrez tenir compte.

Tout d'abord, le programme de soutien aux candidats. Ceci implique de donner des fees plus réduits à ceux qui respectent certains critères pour avoir un soutien financier. Il y a très peu de candidats qui ont demandé ce type de soutien dans la série de 2012. Et il y en a un qui a qualifié pour recevoir ce soutien. Lorsque vous entendrez parler de la prochaine série, l'idée est que ce chiffre augmente, que l'on connaisse davantage les choses concernant ce programme et aussi comment ces candidatures sont considérées.

Un autre point important du guide de candidature concerne la question que toutes les candidatures doivent approuver une évaluation technique et financière, ce qui a trait à la sécurité et la stabilité et pour que les plans techniques des candidats puissent administrer un registre, donner du soutien à un domaine de

---

premier niveau, et qu'ils aient un plan financier capable de garantir le fonctionnement.

Le guide de candidature inclut aussi une partie parlant des controverses. Dans ce scénario, il y a plus de participants qui demandent des noms de domaine, alors dans ce cas, lorsque nous avons ces problèmes, il y a encore un autre processus et si une des candidatures a été identifiée comme basée sur la communauté il y a certains critères qui peuvent déterminer si cette candidature a la priorité sur d'autres candidatures et finalement s'il existe des solutions à cette controverse. Et alors on passera aux enchères pour résoudre la question.

Un autre composant important, dans le processus, concerne les objections. Dans ce cas particulier, on peut présenter une objection formelle pour une candidature. Il y a 4 possibilités pour faire cela. L'une d'elles concerne la confusion dans la chaîne de caractères, les chaînes de caractères sont très semblables et peuvent susciter une confusion. Le deuxième point concerne la propriété intellectuelle et les marques commerciales, si l'on croit qu'une candidature déterminée viole les droits de quelqu'un on peut présenter une objection. La troisième concerne l'intérêt public limité. Dans ce cas particulier il s'agit d'une candidature qui viole un principe du droit international. Et le dernier concerne les objections de la communauté. Dans ce cas particulier, si quelqu'un demande un nom de domaine de premier niveau et que

---

cette personne semble représenter un groupe et ce groupe ne donne pas son soutien à cette candidature.

Bien, maintenant, pour ce qui est de certains détails concernant particulièrement le GAC, l'une des dispositions clefs du statut parle de la responsabilité du GAC pour offrir un avis de politique au conseil d'administration. Lorsque nous avons été dans le processus de 2012 cela concernait aussi des considérations sur le moment où le GAC allait donner son avis et sur la manière dont les candidatures allaient être présentées et traitées pendant le processus. Nous allons traiter cela plus tard.

Prochaine diapo.

Un autre composant ici présent concerne les alertes précoces. C'était un précurseur de ce qu'on a appelé l'avis, auquel tout gouvernement, n'importe lequel et pas nécessairement le GAC dans son ensemble, si un gouvernement a une inquiétude par rapport à une candidature en particulier il peut déclencher ce processus d'alerte précoce pour parler avec le candidat, voir si le gouvernement veut parler avec lui ou faire retirer sa candidature. Comme il est dit ici, il y a eu un avis du GAC sur différentes candidatures, cela a commencé en 2013 avec le communiqué de Beijing, et nous allons en parler plus tard.

Bien, j'ai présenté les questions de fond de ce processus des composants de la série 2012. Ce qu'il y a ici, dans cette diapo, c'est

---

le déroulement temporel, quels ont été les jalons. En premier lieu, janvier 2012, quand on a commencé la période pour la présentation des candidatures... Il faut corriger, là il y a une erreur d'orthographe. On dit juillet 2012 mais il faudrait dire juillet 2013, il me semble. Après avoir reçu ces 1900 candidatures pour le processus, le GAC a émis des alertes précoces sur plusieurs candidatures.

Par suite du nombre de candidatures reçues, nous avons établi un mécanisme pour établir des priorités et établir une séquence, un ordre pour les candidatures et voir comment elles allaient être évaluées selon ces priorités.

Prochaine diapositive s'il vous plait.

En 2013, comme je vous le disais, pour la première fois le GAC a présenté son avis sur les candidatures qui avaient été reçues. Le processus a été formulé de la sorte dans le guide de candidature : le GAC émettrait un avis de 3 manières différentes par rapport à des candidatures spécifiques. Le GAC a fait de la sorte mais s'est aussi consacré à des catégories plus larges de candidature.

Alors, il y a beaucoup de révisions et beaucoup d'évaluations à faire pour voir quel serait le mécanisme à accepter pour mettre en œuvre cet avis.

Prochaine diapo s'il vous plait.

---

En octobre 2013, pour la première fois, on a délégué des gTLD de cette série. Le premier concernait un IDN en script arabe. Comme nous pouvons le voir dans le deuxième point, au moins jusqu'au mois dernier on a un nombre de gTLD sur la zone racine que nous voyons sur l'écran ainsi qu'une série d'IDN qui se trouvent aussi dans la racine et qui sont le résultat de ce processus de candidature. Ces chiffres changent avec le temps parce que parfois on résilie un contrat d'enregistrement et il faut donc supprimer un domaine de la zone racine, ce qui change le nombre de candidatures acceptées dans la série 2012.

Nous avons une rétrospective de la série 2012, ce que vous voyez sur l'écran, en particulier pour ce qui est le GAC. Il y a d'abord les principes du GAC concernant les nouveaux gTLD, c'était un document de base du GAC utilisé pour le PDP de la GNSO pour établir des recommandations en matière de politique. Il a été utilisé par l'organisation aussi dans le guide de candidature au chapitre des différentes procédures que les candidats des gTLD devaient présenter, on tenait compte de l'avis du GAC sur certaines candidatures spécifiques et la manière de faire cela.

Prochaine diapo.

Je vous avais mentionné le processus des alertes précoces. C'est le mécanisme que les membres du GAC ont utilisé pour présenter des alertes précoces, c'est-à-dire un processus informel au moyen duquel on alerte le candidat. Tout simplement, l'intention

---

consistait à alerter le candidat sans entamer une procédure ultérieure.

Au point de vue de l'organisation, nous n'avons pas une vision très complète de ces échanges entre le GAC et les candidats. Ce mécanisme d'alerte précoce a été vraiment salué avec bienveillance et intérêt. Et nous allons le conserver pour des futures séries.

Maintenant nous voyons l'avis du GAC, à la section 3.1 du guide de candidature. Il pourrait émit de trois manières différentes. Premièrement, le GAC recommanderait de ne pas avancer sur une candidature en particulier et le conseil d'administration devrait supposer que l'on n'approuverait pas cette candidature. Deuxièmement le GAC émettrait ses inquiétudes par rapport à une candidature en particulier ce qui donnerait lieu à un dialogue entre le GAC et le conseil d'administration pour comprendre la portée de ces inquiétudes. Troisièmement le GAC recommanderait de ne pas avancer avec une candidature déterminée à moins d'installer des mesures de correction. Pour ce cas particulier on aurait une présomption en ce sens que la candidature ne serait pas acceptée à moins de mettre en œuvre les corrections pertinentes.

Prochaine diapo.

---

De manière rétrospective, nous voyons l’avis du GAC émis à Beijing dans son communiqué. Nous voyons que le GAC a émis son avis sur une série de candidatures et des catégories. En particulier la catégorie 1 concernant des chaînes de caractères qui pourraient avoir des implications pour ce qui est des sauvegardes des mesures de protection supplémentaires qu’il faudrait ajouter dans le contrat de registre par rapport à une chaîne de caractères déterminée. Il y a ensuite une catégorie appelée catégorie des génériques exclusifs. En ce sens-là, l’avis du GAC indique que toute chaîne de caractères de nom générique doit tenir compte de modèles d’enregistrement au premier niveau. C’est une question qui fait toujours l’objet de débats, il y a un échange en cours entre le GAC et la GNSO. C’est un point qui est toujours problématique pour la communauté.

Prochaine diapo.

Pour ce qui est de l’avis concernant les catégories 1 et 2, le conseil d’administration a pris certaines mesures pour comprendre cet avis du GAC et pour permettre aux candidats de considérer l’avis et d’émettre une réponse avec une proposition pour mettre en œuvre l’avis pertinent. Ceci s’est reflété en fait quand des engagements d’intérêt public qui ont été introduits dans le contrat de registre de telle manière qu’un candidat qui aurait obtenu son domaine signerait un contrat de registre avec l’ICANN

---

et le GAC a donc émis les fondements qui devaient être inclus dans ce contrat de registre et qui serait obligatoire pour le candidat.

Prochaine diapo, s'il vous plait.

Nous allons maintenant aborder des faits plus récents. Nous allons nous centrer sur le processus d'élaboration de politique de la GNSO qui inclut des mutations de la question, la rédaction de la charte du groupe de travail, la rédaction des rapports initiaux, obtenir des commentaires par des procédures de commentaires publics, déterminer le fait d'arriver à un consensus sur certaines recommandations qui sont reflétées dans un rapport final qui fait l'objet d'un vote dans la GNSO et ensuite présenté au conseil d'administration de l'ICANN pour que l'on parle de la politique.

Prochaine diapo.

Nous avons ici un schéma du processus que je viens de décrire. Nous voyons comment la GNSO élabore des politiques dans le processus multipartite. Nous sommes ici à cette étape du processus, le conseil de la GNSO a voté l'approbation du rapport final sur des procédures pour les séries ultérieures, dont je vous parlerai un peu plus tard, et le conseil d'administration a donné des instructions pour que nous nous occupions d'une étape de conception opérationnelle.

Prochaine diapo.

---

Nous allons voir le PDP des SubPro qui a commencé en 2015. On a révisé les politiques préalables concernant ce thème qui dataient de 2007, pour voir si on les conservait, si on les modifiait ou si on ajoutait des conditions en matière de politique. On a travaillé sur ce point qui est très vaste pendant plusieurs années. Et le rapport pertinent s'est terminé en 2021. Comme vous pouvez le voir le GAC a participé à ce PDP, a donné ses commentaires et contributions qui ont été salués par le groupe de travail à plusieurs reprises.

Prochaine diapo s'il vous plait.

Depuis la publication du rapport final en 2021 le conseil a envoyé le rapport ainsi que les recommandations au conseil d'administration de l'ICANN. Étant donné la complexité et la portée et les ressources requises et le coût qu'impliquerait l'application de ces recommandations, le conseil d'administration a demandé de l'information sur la planification et les ressources. C'est le travail que nous faisons maintenant et qui s'appelle étape de conception opérationnelle.

Prochaine diapo.

Sur cette dernière diapositive de ma présentation, je vais vous présenter le contexte ou un peu du contexte concernant la raison de l'existence du programme des nouveaux gTLD et l'importance

---

que cela a pour l'organisation ICANN et pour la communauté de l'ICANN.

Vous en avez entendu parler en 2007 et même avant. Premièrement nous devons continuer à générer un internet multilingue qui dispose d'un processus permettant l'entrée de candidature de chaînes de caractères avec des scripts multiples facilitant des processus commerciaux dans différents points du monde. Nous voulons avoir un espace de noms de domaine ouvert à l'innovation, à la créativité. Nous voulons créer de nouvelles opportunités pour les entreprises, les gouvernements et les communautés de différentes sortes. Il est donc important d'avoir cela présent à l'esprit lorsque nous aborderons les détails de procédure. Il s'agit des principes sur lesquels nous basons notre travail.

Je vais céder la parole à Lars maintenant qui parlera des données et des faits les plus récents.

LARS HOFFMAN:

Merci beaucoup, Karen. Je parlerai de certains thèmes d'intérêts ou d'importance pour le GAC. Vous avez présenté ces questions et vos collègues aussi alors que le groupe de travail sur le PDP était actif. Je crois qu'en avril de l'année dernière le rapport final a été publié pour consultation publique et vous y avez participé.

---

Ici il y a des questions d'intérêts, je ne vais pas tout lire mais je vous les mentionnerai au fur et à mesure.

Diapo suivante.

Tout d'abord il y a la prévisibilité. On a mené une séance sur cette question, l'enregistrement devrait être disponible sur le site web de l'ICANN 74. Le groupe dédié à ce PDP s'est assuré que les changements du programme permettent de franchir les obstacles au fur et à mesure de leur apparition et avoir la prévisibilité du processus. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de pouvoir prédire quelque chose mais il s'agit plutôt que le programme soit transparent et permette d'être prévisible pour toutes les parties intéressées, le conseil d'administration, l'Organisation, les candidats.

Le GAC a eu des doutes par rapport à l'équipe de révision de la mise en œuvre ou équipe SPIRT, il s'agit d'un groupe opéré par des membres de la communauté qui travaille avec le conseil de la GNSO et qui donne son conseil à propos du type de questions dont on parle et quel serait le meilleur mécanisme pour aborder cette problématique, si c'est quelque chose concernant la procédure ou qui a trait aux politiques et qui mérite un processus de politique de la GNSO, etc.

Je crois que le GAC était préoccupé par son rôle spécifique dans tout ce processus et quelle était l'interrelation avec les

---

procédures du GAC dont Karen vous a parlé et voir si ceci ajoute de la valeur au processus.

Le GAC a par la suite présenté la question suivante : sur les RVC et les PIC, les engagements volontaires des registres et les engagements d'intérêt public pendant la dernière série notamment en réponse à l'avis et aux alertes précoces du GAC. Le GAC a manifesté ses inquiétudes par rapport à certaines chaînes de caractère qui pourraient affecter des personnes, des entreprises, et qui, selon le GAC, étaient contraires à l'intérêt public. Comme résultat les candidats pouvaient exprimer qu'ils n'avaient pas à faire telle ou telle action et, à ce moment-là, le refléter dans un engagement volontaire qui serait inclus dans son contrat avec l'ICANN. Le GAC a signalé que les PIC devraient être obligatoires à l'avenir et qu'ils devraient être exigibles par les obligations contractuelles assumées par l'ICANN.

Nous voyons que le groupe de travail dédié à ce PDP a reflété les inquiétudes de la communauté par rapport à l'exigibilité des RVC à cause d'un certain texte des statuts constitutifs. Je vous donnerai plus de détails un peu plus tard.

Ensuite, il y a la question du soutien aux candidats. Le GAC est pour des tarifs réduits pour les candidats des régions sous-représentées ou ayant moins de ressources. Ils se sont manifestés pour l'élimination des tarifs.

---

Dans cette diapo, nous voyons la question des génériques fermés, je vais vous donner plus de détails par la suite, mais je peux vous dire que le GAC est toujours pour la recherche d'une solution constructive pour la question des génériques fermés et la manière d'intégrer tout cela au programme des nouveaux gTLD dans des circonstances déterminées. Pour ceux qui connaissent plus la question, vous devez vous rappeler qu'à Beijing, en 2013, le GAC a indiqué que les chaînes de caractères qui sont pensées pour un environnement fermé, si ces chaînes sont déléguées la délégation doit répondre à l'intérêt public. Alors, on a émis un mémo sur la question et il a fallu spécifier que voulait dire la phrase de répondre à l'intérêt public, parce que ce n'était pas trop clair. Alors on a essayé de chercher une action à suivre, malheureusement on n'a pas réussi à trouver une solution consensuelle. Alors cette question est toujours en cours de résolution.

Plus tard, je vous donnerai plus de détails sur la question.

J'ai encore deux diapos à vous présenter. La prochaine s'il vous plait, merci. Non, ce n'est pas celle-ci. Voilà, celle-ci, la diapo 33, la collision de noms.

Le GAC souligne l'importance d'assurer un cadre efficace pour mesurer et aborder la question concernant la collision de nom compte tenu du travail réalisé dans le processus du projet d'analyse de collision de noms, ou NCAP. Ces études seront

---

incorporées aux prochaines séries et au travail de mise en œuvre lorsque le conseil d'administration adoptera le rapport final.

Puis, nous avons l'avis du GAC et les alertes précoces. On en a déjà parlé pendant la série de 2012, et aussi la présomption que le conseil d'administration accepterait l'avis du GAC. Le groupe de travail a recommandé de ne pas soutenir cette présomption implicite et a suggéré que le conseil d'administration devrait analyser les fondements du GAC avant de prendre sa décision. Et certains membres du GAC croient que cette présomption, tel qu'elle a été détaillée dans le guide de candidature de 2013, devrait être maintenue.

Nous avons maintenant deux questions d'importance. Ceci avait trait aux candidatures communautaires. Dans la dernière série il y avait la possibilité que les candidats soient identifiés comme garantissant leur participation à une communauté et à certains critères qu'ils devaient respecter pour être reconnus comme candidat communautaire. Lorsqu'il est reconnu comme candidat de la communauté, au cas de chaînes de caractères controversés ou si quelqu'un d'autre demande la même chaîne de caractère alors ce candidat communautaire gagne directement la controverse. Le GAC soutient ce système. Je n'ai pas participé à la dernière série, mais je crois que ceci est dans le cadre de l'ODP.

Une des inquiétudes de la dernière a été l'évaluation, parce que par définition il s'agit de quelque chose d'assez subjectif. Et on a

---

analysé les critères d'évaluation, les gens qui ont travaillé là-dessus, les gens qui ont rédigé ont fait une liste de l'évaluation pour voir si quelqu'un peut qualifier comme candidat communautaire. Mais dans un bon nombre de cas, il s'agit simplement d'un avis subjectif. Et ceci présente des enjeux juridiques très certainement. Voilà pourquoi certaines candidatures n'ont pas eu de succès.

Le GAC soutient cette position mais l'idée serait de pouvoir améliorer un petit peu ce programme pour la prochaine série et ainsi minimiser les risques ou maximiser la prévisibilité des candidats dans le processus d'évaluation.

Enfin, nous avons ici les enchères comme dernier point. Et c'est un mécanisme de dernière instance au cas où il existerait vraiment une controverse par rapport aux chaînes de caractères. S'il n'y a pas de solution, par exemple dans la série précédente il y avait deux candidats pour la même chaîne de caractères, les deux avaient approuvé toutes les évaluations, on leur a donné l'opportunité de résoudre le cas de manière privée, peu importe leur accord, il y avait peut-être quelqu'un qui voulait retirer la candidature, la chaîne restant pour un des deux, évidemment. Mais lorsqu'ils ne sont pas arrivés à se mettre d'accord de manière privée alors ceci passe à la vente aux enchères.

Je ne vais pas parler spécifiquement des détails, mais bon il s'agit d'une enchère pour voir qui est le gagnant. L'équipe de travail

---

voulait changer un peu le mécanisme, il n'a pas eu de succès pour parvenir à un consensus, et alors là, une autre inquiétude est apparue qui avait trait aux enchères privées, lorsque les gens décidaient de retirer une candidature en faveur d'un autre candidat, dans ce cas on faisait des échanges d'argent et on a débattu si ceci était bien ou non, si nous devions prendre une position quelconque, la communauté voulait réduire la possibilité des enchères privées. D'autres étaient pour ce système. Et le groupe de travail n'a pas pu parvenir à une solution.

Comme je l'ai dit, c'est une des questions d'importance pour le GAC, qui débat de la question et qui dit que ceci ne devrait pas être utilisé entre les candidats du secteur public et le secteur privé et n'est pas pour les enchères privées.

Nous pouvons parler maintenant de l'ODP qui a trait aux procédures ultérieures ou SubPro. Je vois qu'il nous reste peu de temps, mais j'ai deux diapos à vous montrer encore.

L'étape de conception opérationnelle pour les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, ou ODP SubPro, a trait aux recommandations dans le rapport final fait par la GNSO. L'équipe analyse les recommandations de ce rapport final ainsi que les politiques de 2012. Et on voit quelle serait l'opération de la nouvelle série, voir si les politiques en vigueur sont toujours utiles pour que le conseil d'administration puisse mener un débat sur l'acceptation de ce rapport final.

---

Il y a certains opérationnels à signaler qui se trouvent dans le rapport final. Ces aspects nous parlent davantage sur la manière de planifier les procédures de mise en œuvre. Et dans le résultat final il y a l'évaluation de la partie opérationnelle. L'idée c'est que ce travail soit prêt vers la mi-décembre et ce sera un bon point de départ pour parler de la mise en œuvre.

Diapo suivante s'il vous plait.

Ici, on peut voir les antécédents. Le budget approuvé par le conseil, entre 7 et 9 millions de dollars pour initier l'étape de conception opérationnelle ou ODP. Vous devez savoir que l'argent ne vient pas du budget habituel mais, par contre, c'est qui subit un auto-financement. Cet argent provient des candidatures de 2012 que l'on utilise pour ces séries ultérieures.

Dans le dernier point, on dit que l'étape de l'ODP et le coût est considéré dans le cadre du développement de la prochaine série.

Pour ce qui a trait au chronogramme, on peut voir que le conseil d'administration a démarré l'ODP il y a à peu près 1 an, en septembre de l'année dernière. Pendant 3 mois l'organisation a analysé comment organiser la question et alors l'ODP a commencé au mois de janvier 2020. Quelque 10 mois après parce qu'il y avait des travaux qui se superposaient. En réalité l'idée est que le rapport final de l'ODA soit publié le 12 décembre 2022. On aura des mois de travail à venir.

---

Diapo suivante s'il vous plait. Elle concerne la participation de la communauté.

L'ODP est un document que le conseil d'administration a demandé, qui lui est présenté. Il s'agit d'un document administratif qui est très long, très détaillé sur ce que sera le résultat du groupe de travail de l'EPDP. Il y aura des mises à jour du conseil de la GNSO qui est évidemment celui qui a envoyé le rapport en premier au conseil d'administration. Un coordinateur a été désigné, Jeff Neuman agit aussi comme agent de liaison avec le GAC. Quant aux recommandations et aux textes spécifiques, vous pouvez en parler à Jeff et aux collègues du conseil pour obtenir des réponses spécifiques et vous pouvez aussi le faire au moyen de la liste de diffusion. Vous avez là les liens sur la diapo, je sais que c'est difficile ici, mais ce qui est souligné c'est justement les liens pour voir quelles sont les réponses qui ont été données et vous pouvez aller sur la page Wiki de l'ODP.

Dans les prochaines diapos, vous pouvez voir les séminaires web qui sont en cours et qui ont été effectués pendant les réunions de l'ICANN 73 et 74. On a parlé de la prévisibilité, on a vu aussi les rapports de la communauté sur les progrès de l'ODP. Nous avons ici des mises à jour qui vont être présentées en septembre et en octobre, après cette réunion qui se déroule maintenant. Vous

---

pourrez les voir si vous allez sur [ICANN.ORG/ODP](https://icann.org/odp). Et vous avez aussi tous les rapports qui sont publiés.

Dans la prochaine diapo, nous avons toutes les activités de SubPro, un groupe d'experts, l'agent de liaison avec la GNSO dont j'ai déjà parlé, il y a aussi un comité interne du projet, un groupe de responsables des différentes pistes de travail. C'est surtout le personnel de l'ICANN qui s'occupe des différentes pistes de travail dans le cadre de l'ODP.

Il y a encore deux diapos.

Puisqu'on parle de ces responsables, voilà la manière dont nous organisons le travail à l'interne. Je sais que vous ne pouvez peut-être pas lire cela, mais ce que je veux c'est vous donner ici une impression de différents thèmes et du nombre de thèmes qui font partie du texte du rapport final. Il y a des thèmes supplémentaires concernant la conception, la manière dont nous allons rendre opérationnelle toute cette prochaine série, certains thèmes ont un chiffre, à la fin, un numéro, c'est justement les pistes auxquelles répond le rapport final. Et les autres se rapportent par exemple au groupe d'experts ou d'autres questions dont nous établissons la matérialisation au fur et à mesure que l'on avancera. Il y a différents responsables parmi les gens du personnel, mais nous travaillons en tant qu'équipes pour faire l'évaluation et présenter le rapport final. C'est vraiment beaucoup de travail, comme vous pouvez le voir.

---

Prochaine diapo.

Voilà ici les progrès qui ont été faits. Je ne sais pas si fin aout était la date attendue qui a dû être respectée. Mais quand je parle de recommandations du rapport final, leur mise en œuvre, ceci est pratiquement complet, comme vous pouvez le voir. Le développement, l'élaboration du processus et l'évaluation opérationnelle, il s'agit justement de voir comment on peut relier toutes ces recommandations et ce qui concerne les candidatures, le processus. L'évaluation opérationnelle concerne la manière dont, à l'interne, on va se servir des mécanismes, des procédures et processus pour rendre opérationnel tout le processus.

Il y a enfin la rédaction du document. Nous sommes un tout petit peu en retard, il faut évidemment que nous nous occupions des trois points qui se présentent avant. Mais nous croyons que nous allons pouvoir respecter les termes présentés pour l'ODP et terminer cet ODP à la fin de cette année.

Prochaine diapo.

Voilà un calendrier, je crois qu'on ne voit pas très bien cela parce que la typographie est petite. Mais nous en sommes encore à l'étape de la barre grise qui indique la rédaction et les différents aspects de recherche que nous avons inclus dans l'ODP. Nous voyons que pour le mois de novembre nous devrions déjà commencer à rédiger le rapport vers la mi-octobre il y a aussi un

---

rapport de point d'étape. Et, entre novembre et le 12 décembre, nous avons environ 5 semaines pour finir, faire les dernières petites modifications du document et le présenter au conseil d'administration. Il peut y avoir des questions d'autres membres de la communauté pour voir s'il s'agit d'un document public ou pas. Voilà ce qui a été demandé par le conseil d'administration et nous allons le lui présenter. Nous croyons que la communauté pourra le voir de manière publique, je ne sais pas si c'est le jour même ou le lendemain de sa présentation au conseil d'administration. Je crois que c'était l'objectif initial.

Nous espérons pouvoir faire plusieurs séminaires en ligne pour toute la communauté. Je suis sûr qu'il y aura un ou deux blocs pour cela, pour répondre à toutes les questions de la communauté sur ce rapport, pour voir comment nous parvenons à certaines conclusions, parler de méthodologie ou d'autres questions que la communauté pourrait soulever. Nous supposons que cela apparaîtra après la présentation, à la fin de cette année ou peut-être au début de l'année prochaine.

Je dispose de 5 minutes encore. Pouvons-nous aller à la diapo numéro 48 concernant certains points apparus pendant l'ODP ?

J'ai déjà parlé de tout ça, le GAC a présenté cela. Lors des enchères privées, il n'y a pas de recommandation à cet égard. L'ODP a réfléchi à ce que nous pouvons faire par rapport aux

---

recommandations de la dernière fois et par rapport aux inquiétudes soulevées par le GAC et d'autres secteurs.

A la page 48, il y a aussi les échanges qui ont eu lieu entre le conseil de la GNSO et le GAC pour établir un cadre sur les génériques fermés et voir si l'on peut établir un processus d'élaboration de politique réussi à cet égard. Nous croyons que le GAC est sur le point de terminer une série d'une liste de candidats pour les échanges. Lorsque nous le serons, nous serons quels sont ces membres, nous pourrons commencer là-dessus. L'idée est de commencer le travail pendant l'ODP et plus tard. Mais comme il y a certains thèmes qui sont pertinents pour cela, on ne pourra peut-être pas mettre en œuvre le rapport final tout de suite. Nous ne pouvons pas encore dire si certaines inquiétudes qui ont été exprimées trouverons résolution ou pas. Pas encore.

Maintenant prochaine diapo sur les engagements d'intérêt public et les IRC. Il s'agit de questions qu'il faut résoudre du point de vue juridique parce qu'il y avait des candidats qui ne pouvaient pas surmonter ou dépasser l'étape, on supposait qu'ils devaient avoir pu le faire, et il y avait des candidats qui perdaient leur poste dans le processus. Toute chaîne de caractères qui présentait des controverses concernant l'ACP a donné lieu à des questions juridiques qu'il fallait résoudre. Nous voulons donc...

Excusez-moi, je ne sais pas ce qu'il se passe par rapport à l'audio ? Il y a une espèce d'écho. Si on pouvait éviter cet écho s'il vous

---

plait. Donc je suis tout à fait sérieux et tout à fait raisonnable et vous pouvez l'entendre aussi.

Comment allons-nous minimiser ceci et comment allons-nous conserver la possibilité de donner la priorité aux groupes communautaires puisque cela fait partie fondamentale du programme. Et beaucoup d'entre vous sera d'accord avec moi.

Dernière diapo, 51, concernant les prochaines étapes et prochaines mesures après cet ODP. L'ODP n'est que le début. Une fois que l'on aura présenté ce document au conseil d'administration, plus tard dans l'année, il décidera de l'acceptation du rapport final du groupe de travail. Il faut voir si les commentaires de la communauté sont acceptés pour les intégrer dans le rapport et le conseil d'administration décidera si les recommandations répondent aux meilleurs intérêts de l'ICANN ou de sa communauté.

Si le conseil d'administration approuve le rapport et les recommandations nous espérons que l'on commencera la mise en œuvre des recommandations qui donneront lieu fort probablement à une édition revue du guide de candidature. Cette révision sera dirigée par l'organisation ICANN qui travaillera de manière étroite avec l'équipe de révision de la mise en œuvre.

---

Une fois qu'on aura complété ces étapes de manière réussie, l'ICANN pourra commencer les prochaines séries de nouveaux gTLD.

Enfin, je veux faire remarquer deux ou trois points nécessaires pour que cela puisse avoir lieu. Nous voyons là une flèche rouge sur la diapo qui marque le début de l'ODP. Il y a ensuite la présentation de l'ODA au conseil d'administration et plusieurs étapes qu'il faut compléter avant de commencer la nouvelle série.

J'ai encore deux diapos où je peux vous montrer les différentes ressources que vous pouvez consulter pour avoir davantage d'informations sur ce sujet. Je n'ai plus de temps, mais je me ferai un plaisir, Karen aussi, de répondre à vos questions, à d'autres moments, si nous nous rencontrons dans les couloirs par exemple.

KAREL DOUGLAS:

Merci Lars, merci Karen, je ne croyais pas que le processus de nouveaux gTLD impliquerait un tel travail. Je crois qu'il faut voir clairement ce que cela signifie pour nous, au sein du GAC pour ceux qui veulent demander un nouveau gTLD. Je sais que nous n'avons plus de temps pour cette séance.

---

BRÉSIL :

Excusez-moi de vous interrompre. Cela n'a pas de sens d'avoir une présentation très étendue pendant une heure et ensuite de ne pas avoir le temps de poser des questions. Je crois qu'il faut reformuler le format de ce type de séance, il faut reconsidérer ce type de séance parce que nous avons reçu une présentation très longue, très complexe.

Moi j'ai quelques questions à poser, si vous le permettez.

Premièrement, ce thème est très complexe, surtout pour quelqu'un qui vient d'arriver, au beau milieu du processus. Ces mécanismes de politique prennent de longues années, ils sont très longs et nous avons rarement l'occasion d'avoir un membre du conseil d'administration qui se trouve dans son rôle depuis le début jusqu'à la fin d'un processus déterminé. Nous avons donc besoin d'une liste des modifications qui ont été apportées depuis la première série jusqu'à présent. Chaque acteur joue un rôle différent, nous devons voir ce qui a changé par rapport au rôle de chacun de ces acteurs. Pour ce qui est du GAC, ce qui a changé par rapport à la fonction du GAC pour la prochaine série des nouveaux gTLD par comparaison à la série préalable.

Il y a un cas emblématique pour nous, celui de .AMAZON, comme vous devez le savoir. Pour nous, ce cas soulève des questions très graves concernant la légitimité pour différents acteurs du Brésil qui font partie du système multipartite. Et c'est un exemple d'échec où le système n'a pas fonctionné. Or, cette candidature,

---

si elle était présentée maintenant pour cette nouvelle série, pour ce même gTLD, pourrait-elle avancer ? S’il y avait de nouveaux rôles, est-ce qu’on verrait se reproduire les choses ? On aurait le même résultat ou le GAC pourrait, par exemple, avoir des outils plus robustes, ou en dernière instance le résultat serait le même ? Parce que ces questions n’ont pas changé, en fait. Voilà ma principale question.

Pour ce qui est des noms d’extension géographique, qu’est-ce qui a changé depuis la série originale ? Quant à ce thème aussi, si ces TLD de la communauté... Je reformule, pardon. Peut-on présenter une candidature d’un TLD géographique en tant que communauté, est-ce que ce serait possible pour la nouvelle série ?

Merci beaucoup.

KAREL DOUGLAS:

Merci beaucoup pour vos questions. Nous avons une séance tout de suite après, et nous pourrions continuer à débattre de ce thème. Je vais céder la parole à Karen pour la réponse.

KAREN LENTZ:

J’essaierais d’aborder rapidement tous les thèmes que vous avez soulevés. Nous avons eu des recommandations en 2007, il faut que nous voyions quels sont les changements et modifications clefs à partir de ce travail des SubPro. Par exemple, les SubPro

---

recommandent un mécanisme d'appel, il y aurait donc différentes étapes du processus au cours desquelles on pourrait présenter un appel pour la résolution du panel d'évaluation.

Il a aussi la question de l'évaluation technique, on suggère de la faire en première instance de sorte que l'évaluation technique soit faite pour les fournisseurs techniques et voir ainsi la capacité nécessaire et qu'ils ne doivent pas passer par l'évaluation technique pour chacune des candidatures.

Voici donc quelques exemples des modifications que l'on introduit au fur et à mesure. Je voudrais vous donner une réponse plus détaillée.

Pour ce qui pourrait se passer avec une candidature en particulier, je ne crois pas avoir la réponse en ce moment parce qu'en premier lieu les recommandations, c'est justement ça, des recommandations. Elles n'ont pas encore été approuvées et le processus pertinent n'existe pas encore.

Lars a mentionné ce qui est recommandé par rapport aux inquiétudes présentées par le GAC et ceci sera débattu.

Pour finir, pour ce qui concerne les noms géographiques, il y a un groupe dédié à cette question dans le PDP pour des procédures ultérieures et ils ont recommandé très peu de changements par rapport aux noms de pays ou aux noms inclus dans la norme ISO correspondante.

---

En ce qui concerne les noms géographiques demandés par une communauté, rien n'empêcherait la considération d'une candidature d'un nom géographique de la part d'une communauté. C'est une réponse rapide, mais avec plaisir et comme Lars l'a dit, je pourrais vous répondre plus tard.

**KAREL DOUGLAS:** Karen, merci beaucoup. J'ai encore deux questions. Alors si vous me permettez, et Julia va m'aider, nous avons deux questions dans le chat. Pouvez-vous les lire s'il vous plait ?

**JULIA CHARVOLEN:** Velimira a levé la main dans la salle Zoom et puis il y a une question du représentant du Royaume-Uni.

**VELIMIRA GRAU:** Merci beaucoup, Julia. Je suis de la Commission Européenne. En premier lieu, je tiens à vous remercier de votre présentation si exhaustive. Je vous remercie également d'être ici avec nous, de si bonne heure, un dimanche matin. Je suis une des représentantes du GAC qui a demandé cette séance, alors je me sens en quelque sorte responsable et je vous remercie de votre présence et remercie mes collègues d'avoir organisé la séance.

Il y a presque deux ans que je suis au GAC et je dois dire que pendant pas mal de temps c'était dur pour moi de comprendre

---

certain processus. Ce que je veux dire c'est que cette présentation est très utile à mon avis. C'est un outil vraiment intéressant, au moins pour moi, à titre personnel. Ceci vous permet d'avoir un cadre complet du processus. Nous avons là une perspective historique très bien présentée et aussi une présentation des SubPro et ce que cela signifie pour le GAC. Je crois qu'à partir de cela nous pouvons informer les collègues qui s'occupent de différentes questions.

Et je veux me faire l'écho de ce que mon collègue du Brésil a mentionné. Au tout début, lorsque l'on pensait au SubPro, on pensait à différentes séances, parce que, comme vous nous avez montrés, il s'agit d'une question technique complexe. Alors, pour les nouveaux arrivants au GAC, ce n'est pas quelque chose de très simple à comprendre. Je crois que cette présentation est en ligne avec ce que nous avons à l'esprit pour ces séminaires de renforcement des capacités.

KAREL DOUGLAS: Merci, Vélmira. Il y a Rosalind, du Royaume-Uni.

ROSALIND KENNYBIRCH: Merci d'avoir répondu à nos questions. Compte tenu du travail en cours, quant au cadre d'intérêt public mondial, comment est-ce que l'on définit l'intérêt public et comment on l'explique pour présenter une objection dans la série de 2012 ?

KAREN LENTZ:

Merci de votre question. Le cadre d'intérêt public mondial élaboré avec la collaboration de beaucoup de membres de la communauté, y compris des membres du conseil d'administration, tout cela a été le résultat des recommandations qui demandaient des objections d'intérêt public limitées. La recommandation en matière de politique qui était à la base de ces objections était fondée sur le fait que ceci ne devait pas être contraire aux principes de moralité et d'ordre public reconnus à l'international ou dans le droit international.

Alors, pour mettre en place cette recommandations, nous avons mené des enquêtes juridiques pour voir quels sont les principes généraux qui se trouvent dans tous les systèmes juridiques, entre l'interdiction à l'incitation à la violence, la protection des enfants et aussi on a inclus une disposition à caractère général de sorte que si quelqu'un considère qu'une candidature à un gTLD est contraire à un principe non spécifié dans ce document, on peut quand même présenter l'objection.

Alors, ce cadre d'intérêt public mondial a été fait ultérieurement à cette instance que je viens de mentionner et il a trait au travail de l'étape de conception opérationnelle inclus pour formuler les recommandations pertinentes dans le cadre des SubPro. Vous verrez le résultat lorsque nous finirons notre travail en décembre.

**KAREL DOUGLAS:** Tout cela est extrêmement intéressant, on pourrait continuer à en parler. Nous avons encore une autre séance pour les procédures ultérieures alors si vous avez des questions, la séance de 10 h 30 parlera aussi de la question. Je crois qu'il faut être dans la salle à 10 h 30 pour continuer la réunion.

Maintenant on a une pause. Merci Lars, merci Karen, de votre excellente présentation. Merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**